

LES REPÈRES DU CFHE

La Stratégie de l'Union européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030



Calendrier de mise en œuvre de la Stratégie

2021 : mise en place d'un cadre pour le suivi des objectifs et mesures de la Stratégie.

2023 : élaboration de **nouveaux indicateurs** et d'une stratégie de **collecte de données sur le handicap.**

2024 : rapport mi-parcours de la Stratégie.

La Stratégie en bref

La Commission européenne a adopté le 3 mars 2021 sa nouvelle Stratégie sur le handicap, qui succède à la Stratégie 2010-2020. Elle fait partie du plan d'action relatif au <u>Socle européen des droits sociaux</u> et a pour objectif la mise en œuvre de la <u>Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées</u> (CDPH). Si la précédente Stratégie a eu des effets positifs, la Commission admet que de nombreux obstacles subsistent et prend en considération les conséquences de la pandémie pour les personnes handicapées.

Cette nouvelle Stratégie tient compte de la diversité des types de handicap et encourage une perspective intersectionnelle (genre, orientation sexuelle, religieuse, situation socio-économique, entre autres). Elle contient un engagement à produire plusieurs études, rapports et guides. Elle encourage les transitions écologique et numérique et espère consolider, à l'échelle mondiale, le rôle de l'UE en tant que défenseur des droits des personnes handicapées.

Avec la mise en place d'une 'Task force' pour l'égalité, la Commission souhaite intégrer la question du handicap dans tous les domaines d'action. Cette dimension se reflète dans cette nouvelle Stratégie qui s'engage notamment à inclure les questions liées au handicap dans plusieurs autres stratégies spécifiques (sur l'enfant, l'égalité hommes/femmes, etc.). La Commission souhaite en outre voir des coordonnateurs chargés de la question du handicap au sein des agences de l'Union.

C'est une Stratégie ambitieuse qui manque néanmoins de mesures concrètes, de budget détaillé et d'un calendrier précis. Sa mise en œuvre semble reposer en partie sur le nouveau programme « Citoyenneté, égalité, droits et valeurs ». Du fait des compétences limitées de l'UE, la Stratégie invite les Etats membres à aller plus loin dans la mise en œuvre de certaines dispositions, néanmoins elle prend quelques mesures prioritaires sur trois axes.

Les 3 axes prioritaires de la Stratégie

Bénéficier des droits liés à l'UE

- Liberté de circulation et de séjour avec la création d'ici fin 2023 d'une Carte européenne du handicap.
- Participer au processus démocratique en garantissant les droits politiques en tant qu'électeur et candidat pour les prochaines élections puis des orientations et un recensement des bonnes pratiques électorales de participation des personnes handicapées en 2023.

Qualité de vie décente et autonomie

- Soutenir la désinstitutionalisation au sein des Etats membres en formulant des recommandations d'ici 2023 et en instaurant d'ici 2024 un cadre spécifique européen pour des services sociaux d'excellence à destination des personnes handicapées.
- Favoriser l'accès à des emplois durables et de qualité dès 2021 avec l'élaboration d'un rapport sur la directive emploi ainsi que l'élaboration de mesures en coopération avec les organisations représentatives des personnes handicapées afin d'améliorer leurs perspectives sur le marché du travail (d'ici 2022).
- Consolider les systèmes de protection sociale grâce à la conduite d'une étude sur la protection sociale et les services aux personnes handicapées, afin de proposer des orientations de réformes au sein des Etats membres.

Egalité d'accès et non-discrimination

- Améliorer l'accès à la justice, la protection juridique, l'exercice du droit à la liberté et à la sureté par la numérisation des systèmes judiciaires et par l'évaluation de mesures visant à renforcer le soutien et la protection des adultes vulnérables dans les situations transfrontalières ainsi que leurs garanties procédurales dans le cadre des procédures pénales.
- L'égalité d'accès à la protection sociale, aux soins santé, à l'éducation, au logement en demandant aux Etats membres de permettre l'adoption d'une proposition de directive de la Commission relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement en dehors du domaine de l'emploi.
- Education inclusive et accessible avec la publication en 2021 d'une boite à outil sur l'éducation inclusive contenant un chapitre spécifique sur les enfants handicapés.
- Accès durable et égal aux soins de santé grâce à la récente construction de « l'UE de la santé » pour aider les Etats membres à améliorer leur systèmes de santé incluant les personnes handicapées.
- Améliorer l'accès à l'art, la culture, les divertissements, les loisirs, le sport et le tourisme avec le lancement d'une étude évaluant la mise en œuvre de l'article 30 de la CDPH et la participation au Comité paralympique international.
- Assurer sécurité et protection en fournissant d'ici 2024 des orientations aux États membres et aux praticiens sur l'amélioration du soutien aux victimes de violences qui sont des personnes handicapées.

Les autres mesures phares

- Création de la plateforme AccessibleEU en 2022, centre de ressources européen sur l'accessibilité.
- Mise en place de la Plateforme sur le handicap en 2021 : forum d'échange en ligne qui réunira les autorités nationales responsables de la mise en œuvre de la CDPH, les organisations de personnes handicapées (OPH) et la Commission afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, renforcer la coopération et la promotion de bonnes pratiques accessibles et inclusives. Elle remplacera l'actuel groupe de haut niveau sur le handicap.
- Examen en 2022 du dispositif de l'UE sur la CDPH afin de prendre des mesures pour le renforcer.
- Renforcement de l'accompagnement des États membres à utiliser les fonds et programmes de l'UE conformément aux dispositions de la CDPH
- Renforcement des engagements internes à la Commission, avec l'organisation régulière de réunions de haut niveau impliquant les OPH, le renouvellement de sa stratégie en matière de ressources humaines afin de faire en sorte que les processus de recrutement et maintien au travail tiennent compte du handicap et l'intensification des efforts concernant l'accessibilité.

RESSOURCES

La Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées

Les actions de l'Union européenne en faveur des droits des personnes handicapées

Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) www.cfhe.org - delegationpermanente@cfhe.org





